

# Taxe d'Apprentissage 2022

**Vous avez le pouvoir de décider,  
nous comptons sur vous !**



**Ensemble construisons l'avenir de nos jeunes,  
donnons-leur la chance de développer leur  
potentiel et leurs compétences.**



## Qui sommes nous ?

Nous sommes un établissement d'enseignement technique, privé hors contrat, à **scolarité gratuite**, qui a pour mission d'accueillir, accompagner et former des jeunes aux **métiers de la mécanique productive informatisée** (tournage, fraisage, ajustage, commande numérique).

Nous proposons un parcours de formation sur quatre ans qui aboutit à l'obtention d'un BAC PRO Technicien d'Usinage mais qui permet avant tout de **former des jeunes à un métier.**

Pour cela, nous nous basons sur

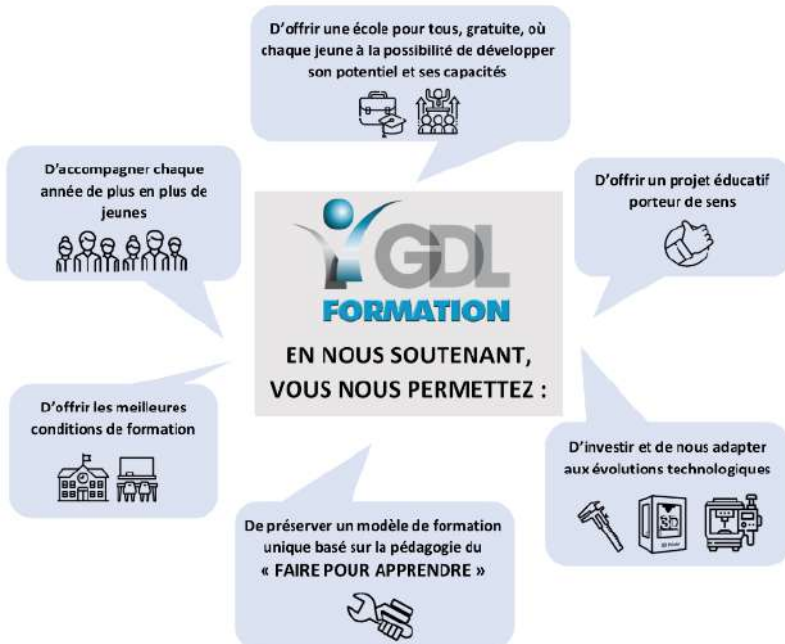
### **une pédagogie novatrice et singulière basée sur le "FAIRE POUR APPRENDRE"**

avec 2/3 du temps de formation en atelier en situation réelle de production grâce à la réalisation de vraies commandes clients et 1/3 du temps consacré aux cours théoriques.

Cette pédagogie proche de la vie en entreprise **permet de responsabiliser les élèves, les motiver et leur redonner confiance en eux.**



## Pourquoi nous soutenir ?





## La Taxe d'Apprentissage c'est quoi ?

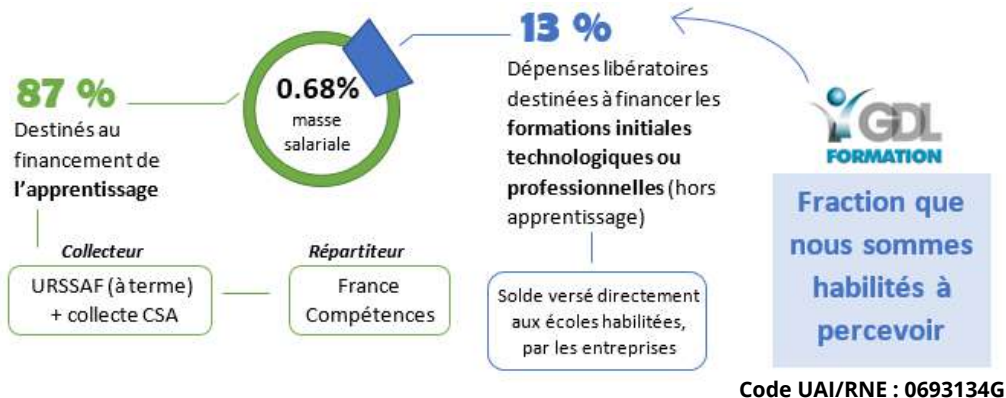
**C'est un impôt obligatoire que doivent payer toutes les entreprises. Le seul pour lequel vous pouvez désigner le bénéficiaire.**

Il permet de financer les dépenses de l'apprentissage et des formations technologiques et professionnelles.



## Comment est-elle répartie ?

En 2022, les entreprises devront encore s'acquitter **directement** des 13% solde de la taxe d'apprentissage (base Masse Salariale 2021), auprès des établissements habilités, **au plus tard le 31 mai 2022** (circuit identique à celui de 2021).



## Comment nous verser le solde (13%) de taxe ?

Complétez le bordereau ci-joint et effectuez votre versement



**soit par chèque**

à l'ordre de l'Atelier d'Apprentissage de Gorge de Loup



**soit par virement**

IBAN FR76 1009 6181 6600 0246 1500 177 en indiquant votre n°siret et la mention TA



**Dès réception de votre versement, nous vous établirons un reçu libératoire.**



## Nos projets

### Les projets réalisés en 2020-2021:

- La réfection de l'ensemble des vestiaires de nos élèves.
- L'achat des équipements sportifs pour la pratique de l'EPS.
- La mise en place de modules de sensibilisation et de formation pour nos élèves sur différentes thématiques tel que le harcèlement scolaire, les addictions, les réseaux sociaux, etc.



### Nos projets à venir :

- Créer une nouvelle extension et imaginer un espace détente pour nos élèves.
- Acheter de nouvelles machines : un tour numérique, un centre d'usinage et une imprimante 3D.



## Une question ?

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter par téléphone ou par email. Nous serons ravis d'échanger avec vous sur le sujet.

Contact  
Mme Sylvie DA SILVA  
[compta@ecole-gorgedeloup.com](mailto:compta@ecole-gorgedeloup.com)  
Tél: 04.78.83.72.85

**Toute l'équipe de Gorge de Loup vous remercie pour votre générosité et votre soutien !**